

5 décembre 2019, Caen

Actualité jurisprudentielle  
et réglementaire de  
l'urbanisme



*Clept*  
#pt

QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITES  
PROGRESSENT

# Actualité jurisprudentielle et réglementaire de l'urbanisme

## Présentation de la journée :

Ces derniers mois ont été marqués par une actualité jurisprudentielle foisonnante en droit de l'urbanisme et de l'aménagement. Certains arrêts rendus par le Conseil d'État procèdent à des apports particulièrement importants notamment :

- ✓ sur les conséquences de l'irrégularité d'une enquête publique dans l'élaboration d'un PLU (CE, 13 mars 2019, n° 418170, Commune de Villeneuve-le-Comte),
- ✓ sur le régime de la contestation de travaux irréguliers après le dépôt de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (CE, 26 novembre 2018, n° 411991, Sormonte),
- ✓ sur l'application de la règle de la constructibilité limitée dans les communes en RNU (CE, 29 mai 2019, n° 419921, Ministre de la cohésion des territoires).

À cette actualité jurisprudentielle s'ajoute l'entrée en vigueur de nombreux textes d'application de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 :

- ✓ le décret n° 2019-481 du 21 mai 2019 modifiant diverses dispositions du code de l'urbanisme,
- ✓ le décret n° 2019-505 du 23 mai 2019 relatif à l'instruction par des prestataires privés des demandes d'autorisation d'urbanisme,
- ✓ les décrets n° 2019-331 du 17 avril 2019 et n°2019-795 du 26 juillet 2019 en matière d'aménagement commercial...

Le CNFPT Normandie Caen vous propose une journée animée par Vincent Le Grand, Enseignant – Chercheur, Maître de Conférences en Droit public à l'Université de Caen et Consultant pour décrypter les textes, les enjeux et la portée des décisions jurisprudentielles le :

**Jeudi 5 décembre 2019 de 9 h à 17 h**

**CANOPE**

**21 rue du Moulin au Roy à Caen**

## Programme :

- |               |   |
|---------------|---|
| 9h - 10h30    | Retour sur l'entrée en vigueur de la loi ELAN du 23 novembre 2018. Examen des décrets et ordonnances d'application publiés au cours de l'année 2019 |
| 10h45 - 12h30 | Actualité jurisprudentielle des documents d'urbanisme   |
| 14h - 16h     | Actualité jurisprudentielle des certificats et autorisations d'urbanisme  |
| 16h - 17h     | Actualité jurisprudentielle du lotissement et du droit de préemption  |

NB : Un cahier documentaire présentant les extraits des principales décisions commentées au cours de la journée sera envoyé aux inscrits quelques jours avant la formation pour qu'ils puissent le télécharger ou l'imprimer.

**Public :**

Élus, DGS, DGA, responsables et agents des services urbanisme.

**Inscription :**

L'inscription se réalise à l'adresse suivante : <https://inscription.cnfpt.fr/> :  
avec le code stage **070R2 005**

Cas particulier pour l'inscription des élus : il convient de préciser «Elu» dans la rubrique Emploi/Fonction, puis de sélectionner «Agent public non fonctionnaire et élu» dans Statut et «Elu» dans Qualité. Ne pas tenir compte du bon de commande généré automatiquement par l'inscription. La formation n'est pas payante.

Une convocation avec un coupon réponse sera adressée aux inscrits par courriel.

**Prise en charge financière :**

Repas libre. Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont à la charge des participants.

**Contacts :**

Renseignements administratifs :

Véronique Desmots, secrétaire de formation, [veronique.desmots@cnfpt.fr](mailto:veronique.desmots@cnfpt.fr)

Renseignements sur la formation :

Pascal Pichot-Duclos, conseiller formation, [pascal.pichotduclos@cnfpt.fr](mailto:pascal.pichotduclos@cnfpt.fr)